

Les relations extérieures du Canada

Pierre O'Neil

Volume 1, numéro 2, 1970

La révision de la politique étrangère du Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700018ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700018ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

O'Neil, P. (1970). Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 1(2), 76–83. <https://doi.org/10.7202/700018ar>

Pierre O'NEIL

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

On dirait qu'il y a des cycles dans le cheminement de la diplomatie et qu'au Canada, par exemple, l'automne est plus agité que l'hiver, l'hiver davantage que le printemps, le bel été des diplomates étant généralement assez doux.

De la même façon, l'importance des dossiers varie d'une saison politique à l'autre. Ainsi, l'automne avait été marqué ici d'une activité diplomatique plutôt intense, comme c'est toujours le cas durant les sessions plénières des organismes des Nations Unies. Par contre les trois premiers mois de l'année ont été particulièrement calmes.

À l'automne, le dossier de l'OTAN avait fait surface et avait été l'objet des préoccupations des hommes politiques canadiens et des diplomates étrangers. Dans les trois premiers mois de l'année courante, ce dossier est retourné aux filières et c'est celui de nos rapports avec les États-Unis qui a soudainement pris une importance considérable, pour la simple raison qu'avec le temps, certains aspects de ces rapports ont pris une acuité nouvelle.

Le président Nixon, après de longues études, a pris la décision — attendue au Canada — de réduire substantiellement les importations de pétrole en provenance de notre pays. Parce que de part et d'autre on considère cette décision comme étant liée à la négociation à long terme d'une politique énergétique à l'échelle continentale, elle causa quand même quelque émoi, au Canada tout autant qu'en certains milieux américains. La décision fut cependant assez bien reçue par le gouvernement canadien, parce qu'elle force les producteurs de pétrole du Canada à respecter les termes des ententes

antérieures avec les États-Unis. Le Canada estime que c'est là une condition essentielle pour placer notre pays dans une bonne position de négociation quand le temps sera venu de discuter à nouveau des besoins respectifs des deux pays en matière d'énergie.

C'est également pour permettre au Canada de négocier à partir d'une position de force que le premier ministre Trudeau annonçait aux Communes, le 2 mars, des mesures prévenant la mainmise étrangère sur une société qui produit de l'uranium canadien ¹.

Bien qu'on ait dit à l'époque qu'il s'agissait d'une manifestation des préoccupations nationalistes du gouvernement, M. Trudeau n'a pas caché plus tard qu'il cherchait plutôt à préserver une position de négociation à un moment où, en prévision d'une politique énergétique continentale, les grandes sociétés canadiennes et américaines étendent leurs intérêts à l'ensemble des secteurs de l'énergie : pétrole, gaz uranium.

Cette décision au sujet de la société Dennison Mines n'est d'ailleurs que le prélude au dévoilement prochain d'une véritable politique gouvernementale sur la participation des sociétés étrangères et multinationales au développement de l'économie canadienne. Des pressions intérieures considérables se sont exercées depuis quelques mois sur le gouvernement à cet égard, et c'est le jeune ministre Herb Gray qui a été chargé d'élaborer un Livre blanc sur cette question délicate qui divise les Canadiens depuis un bon moment. La politique doit porter sur les investissements étrangers au Canada, sur l'extraterritorialité de certaines lois américaines qui porterait atteinte au fonctionnement de certaines filiales au Canada. La politique portera également sur les sociétés multinationales et on ne serait pas étonnés d'y trouver l'amorce de ce qui pourrait devenir

Pierre O'NEIL est journaliste et courriériste de LA PRESSE, à Ottawa.

beaucoup plus tard une sorte de code international de la conduite de ces entreprises.

L'une des pièces les plus importantes du dossier des relations entre le Canada et les États-Unis est évidemment celle de la souveraineté sur les eaux de l'Arctique et de la juridiction que veut s'y réserver le Canada — en l'absence de réglementation internationale — en matière de pollution.

Comme cela avait été le cas à l'automne, c'est un voyage que devait entreprendre en avril le superpétrolier américain *Manhattan* qui a posé concrètement le problème au gouvernement. Il a été forcé à cet égard de répondre aux Communes à une infinité de questions. Ces réponses se terminaient toutes par la promesse d'un énoncé de politique en avril. Des sources autorisées indiquaient que le gouvernement aborderait la question de la souveraineté par l'extension à 12 milles de la ligne des eaux territoriales entre les îles de l'Arctique. On prédisait également que le gouvernement se taillerait une juridiction contre la pollution dans une zone s'étendant à plusieurs milles de ce que, faute de mieux, on appelle encore dans l'Arctique, des côtes. Il était évident, au moment d'écrire ces lignes que les consultations avec les États-Unis n'atténuaient en rien les positions des parties et qu'on se dirigeait peu à peu vers une querelle diplomatique d'importance à ce sujet.

Des parlementaires américains l'avaient d'ailleurs laissé savoir assez clairement à des députés canadiens au cours d'une visite que ces derniers effectuèrent à Washington en mars, dans le cadre des travaux de l'Association des parlementaires des deux pays.

Dans son état actuel, le dossier de nos rapports avec les États-Unis comprend également les négociations en cours pour reconduire le pacte de l'automobile, signé en 1965, et pour effectuer un nouveau partage des routes aériennes.

L'importance prise par ce dossier au cours des derniers mois et le fait qu'assez naturellement il ait un contenu nationaliste ont fait dire à certains journalistes que les préoccupations du gouvernement passaient soudainement de l'unité canadienne à l'indépendance du pays.

Il y a du vrai dans cela, et certains s'étant étonnés de cette évolution chez un premier ministre qui craint les nationalismes par-dessus tout, on leur a répliqué que le Canada avait

beaucoup appris ces dernières années au sujet des États-Unis. On aurait surtout appris

— que la société américaine n'est ni homogène ni aussi uniformément progressiste qu'on a cru le croire, et qu'il peut s'y développer des perturbations sociales et politiques qui en débordant sur le Canada, auraient ici des conséquences qu'on souhaite éviter au moins en partie.

— que les États-Unis n'hésitent devant rien pour régler leurs problèmes internes en matière économique, et qu'à cet égard le Canada a subi les contrecoups de leur politique en matière de commerce international et de libre-circulation des capitaux.

La guerre civile au Nigeria

L'année diplomatique a débuté au Canada par la recherche d'une solution à l'angoissant problème de la faim dans les régions ravagées par la guerre civile au Nigeria. De larges secteurs de l'opinion publique cherchaient à l'époque à presser le gouvernement canadien de trouver un moyen d'envoyer des vivres dans ces régions en respectant à la fois les principes de la plus simple humanité, et ceux de rapports corrects entre pays souverains.

Début janvier, les pressions sur le gouvernement étaient à leur maximum. Le gouvernement canadien cherchait à respecter les vues du gouvernement de Lagos en ne venant en aide qu'à des organismes qui feraient des vols de jour au Biafra. Devant le refus des Biafrais d'accepter cette méthode et devant l'insistance de l'opinion publique canadienne, le gouvernement fédéral fut forcé de reviser ses positions. Et dans une déclaration faite le 9 janvier 2, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonçait, après avoir fait l'historique des démarches de son gouvernement, que le Canada contribuerait par une somme additionnelle de 2.5 millions de dollars à différents organismes de secours œuvrant au Nigeria aussi bien que dans le territoire sécessionniste. Le ministre laissait entendre que le gouvernement de Lagos lui avait fait part de son mécontentement.

Dans les jours suivants un cessez-le-feu intervint au moment où les parlementaires gagnaient Ottawa pour la rentrée. Dans un message au major-général Yakubu Gowon³, le premier ministre Trudeau disait que « l'annonce de la réconciliation nous touche profondément ». « J'espère, ajoutait-il, que nos délégués, au sein de l'équipe internationale d'ob-

servateurs que vous avez eu la sagesse de convoquer, confirmeront le respect des directives de votre gouvernement ».

Dès la reprise de la session, le 12 janvier, l'opposition demandait et obtenait la tenue d'un débat d'urgence. Il eut lieu ce jour même et se termina par l'adoption d'une résolution exigeant du Comité de la chambre sur les Affaires extérieures qu'il fasse au gouvernement toutes les recommandations nécessaires pour mener à bonnes fins l'opération massive qui allait devoir débiter. Après avoir passé en revue tous les éléments de l'aide canadienne, le comité soumettait à la Chambre, le 20 mars, un rapport dans lequel il énonçait les conclusions du sous-comité créé pour étudier la question de l'aide aux victimes de la guerre. Ce sous-comité déclarait notamment ceci : « les témoignages démontrent que le Gouvernement canadien a agi avec rapidité et en pleine conscience de ses responsabilités lorsqu'il a entrepris les opérations de secours à la suite de la cessation des hostilités. Ces opérations ont été effectuées en tenant compte de l'insistance du gouvernement nigérian pour que les opérations de secours soient faites sous sa direction. Le comité comprend la position adoptée par ce pays et il espère que les Canadiens voudront bien se rendre compte que les opérations menées par leur Gouvernement l'ont été en tenant compte de cette exigence de Lagos 4. »

Quelque temps après le cessez-le-feu, le rythme des accusations de génocide du Nigeria contre les Biafrais changea, puis les accusateurs parurent disparaître de la scène internationale.

Le 14 février, le gouvernement canadien publiait le rapport 5 de l'équipe internationale d'observateurs sur la situation au Nigeria entre octobre 1969 et le 31 janvier 1970. « On n'a relevé dans la zone de guerre, y lit-on, aucun indice de génocide, c'est-à-dire de destruction systématique et arbitraire, intentionnelle ou planifiée des civils ou de leurs biens. Les accusations continues de génocide intentionnel ne peuvent provenir que d'une indifférence malveillante à l'égard des faits certifiés. » Et les observateurs de conclure : « il n'y a pas eu de génocide ni de tuerie en masse. La conduite des forces du gouvernement militaire fédéral a été aussi bonne que celle de toute autre force pendant et après une guerre. Les forces du Gouvernement militaire fédéral contribuent aux efforts de secours et de réinstallation dans la zone affectée par la guerre. »

Fin mars, le public canadien semblait avoir

fermé le dossier de la guerre au Nigeria. Pendant ce temps, le gouvernement poursuivait son action dans ce pays tandis que dans les milieux politiques on commençait à croire que le respect par le Canada des exigences de Lagos tout au long du conflit ne lui vaudrait pas une influence accrue dans cette région de l'Afrique.

La France, l'Afrique et la Francophonie

Dans la troisième semaine de mars prenait forme à Niamey au Niger, l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

L'entente fut le résultat d'un compromis longuement et difficilement négocié par trois des principaux gouvernements intéressés, ceux de la France, du Canada et du Québec, les pays africains manifestant à l'occasion leur désappointement et leur impatience devant cette « querelle de blancs ».

Mais si la création de l'Agence est une incontestable réussite, le budget qu'on accorde à l'organisme constitue un indice éloquent des circonstances difficiles dans lesquelles elle est née et des réserves qu'on entretient encore relativement à ses objectifs. La création de l'Agence laisse en outre entier, le problème interne de la concordance des intérêts du Canada et du Québec dans le grand dessein d'édifier une communauté culturelle et technique des pays francophones.

Tout n'est pas noir cependant dans le dossier des rapports du Canada et du Québec avec la Francophonie. De part et d'autre on s'est en effet réjoui plus tôt dans l'année du succès de la conférence des ministres de l'éducation des États d'expression française, à Nouakchott en Mauritanie. Quatre provinces canadiennes y étaient représentées dans une délégation que dirigeait le ministre d'État à l'Éducation du Québec, M. Jean-Marie Morin et qui comptait des représentants du Canada, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba. La deuxième session de cette conférence devait avoir lieu au début d'avril à Paris et devait porter sur les échanges de professeurs entre pays intéressés.

Pendant ce temps, l'exposition « Visages du Canada » poursuivait sa route en Afrique francophone, le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Jean-Eudes Dubé, se trouvant en Mauritanie au moment de son passage là-bas et le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, se trouvant à Abidjan un peu

plus tard lorsque l'exposition itinérante y fit escale.

Dans son voyage en Afrique, le ministre Dubé s'était arrêté à Yaoundé à l'occasion des cérémonies du dixième anniversaire de l'indépendance du Cameroun. Il séjourna par la suite au Sénégal où il eut l'occasion d'entrer en contact avec quelques personnalités politiques de ce pays.

Les rapports entre la France et le Canada furent marqués, de leur côté, par la visite au Canada du président de l'Assemblée Nationale, M. Achille Peretti, et du questeur de l'Assemblée, M. Lucien Neuwirth.

C'est à cette occasion que M. Peretti déclara au cours d'un grand dîner dans la capitale fédérale qu'il n'y avait eu qu'une seule victoire à Niamey, celle de l'amitié franco-canadienne. De son côté, le président de la Chambre des Communes M. Lucien Lamoureux disait de la visite « brave et généreuse » du président qu'elle constituait « un précieux apport au resserrement des liens qui nous unissent, Français amis du Canada, Canadiens amis de la France ⁶ ».

« Est-il nécessaire de rappeler, ajoutait-il, que la France comme pays dans sa totalité et le Canada dans son entier, sont entrés depuis quelques années dans une nouvelle ère d'interdépendance. Le Canada et la France ne peuvent être des pays étrangers l'un pour l'autre. Nos relations ne peuvent ressembler à celles de pays qui entretiennent entre eux des rapports simplement amicaux, sans plus. Le Canada et la France sont appelés par l'histoire, par leurs caractères communs et par la réalité actuelle à entretenir ensemble les relations les plus étroites. »

Après sa visite, le président Peretti et son compagnon de voyage accompagnèrent la délégation de parlementaires canadiens-français qui partaient pour Abidjan où ils ont assisté à la conférence de l'Association des parlementaires de langue française.

Aux pièces déjà nombreuses de ce dossier, il faut ajouter celle de la collaboration des gouvernements d'Ottawa et de Québec pour la mise en œuvre d'un projet de développement économique et social au Maroc.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan de développement économique et rural du Rif occidental. Un partage des responsabilités financières, scientifiques et techniques à cet égard doit être réalisé par les gouvernements du Québec et d'Ottawa ⁷.

À la fin du trimestre, le gouvernement canadien préparait l'ouverture à Paris d'un centre culturel du Canada dont M. Guy Viau sera le directeur. Le ministre des Affaires extérieures M. Mitchell Sharp devait se rendre à Paris à cette occasion. On qualifiait de semi-officielle sa visite mais on sait qu'il y rencontra son homologue français ainsi que d'autres ministres du cabinet Pompidou.

Le ministère

Parmi les développements survenus au cours du trimestre, il faut noter ceux qui se sont produits au ministère des Affaires extérieures lui-même.

Le plus intéressant, et les journalistes se sont plus à le signaler récemment, est peut-être celui d'une transformation du ministre M. Mitchell Sharp. Tous les chroniqueurs lui prêtent, depuis peu, une plus grande maîtrise des affaires du ministère aussi bien sur le plan de l'administration que sur celui de la défense du gouvernement en chambre et devant l'opinion publique. À ceux qui s'en étonnent, le ministre répond lui-même qu'il n'était pas facile pour un homme politique qui a grandi comme lui dans la fonction publique de s'acclimater aux dispositions et au style d'un gouvernement comme celui de M. Trudeau.

Mais si les chroniqueurs ont noté ce changement, il se trouve encore des fonctionnaires du ministère qui estiment que M. Sharp n'a pas l'oreille du gouvernement. Le moral de quelques-uns d'entre eux reste en conséquence assez bas. Il n'a pas été émoustillé par la publication au début de l'année, dans le cadre des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, d'un livre du professeur Gilles Lalonde sur le biculturalisme et le ministère des Affaires extérieures ⁸. Le professeur y faisait le long récit des pratiques du ministère relativement à l'emploi du personnel diplomatique et à l'usage du français. Il peignait un tableau plutôt sombre de l'état d'un ministère qui eût dû refléter depuis longtemps, au Canada aussi bien qu'à l'étranger, la qualité culturelle du pays.

Comme l'étude s'arrêtait en 1965, le ministère se défendit assez facilement en invoquant les gestes posés depuis cette époque, à la suite de l'action engagée par l'ancien premier ministre M. Pearson sur tout le front gouvernemental pour tenir compte de cette dualité et pour la manifester.

C'est à cet enthousiasme défaillant que faisait allusion le ministre M. Sharp lorsqu'il déclara à la fin de mars devant le comité de la chambre qui étudiait les estimés budgétaires du ministère : « cette énumération d'activités, répondant toutes à des préoccupations actuelles et essentielles du ministère, devrait suffire à détruire le mythe, fatigant et sans fondement, selon lequel le ministère des Affaires extérieures se livrerait à une sorte de gavotte dans le style du dix-neuvième siècle et dont la signification pour le Canada moderne serait bien mince⁹. »

Au moment d'écrire cette chronique, le ministère poursuivait toujours l'examen de ses politiques et se préparait à en publier les résultats d'ici la fin de la session, c'est-à-dire d'ici la fin de juin. On pense que le gouvernement publiera un livre blanc sur l'ensemble de sa politique, livre blanc qui sera suivi d'études particulières sur l'Europe, l'Asie, l'Amérique latine, l'ONU, l'aide extérieure. Bref, il s'agira en quelque sorte de l'équivalent canadien du long document publié par le président Nixon au cours du premier trimestre, document dans lequel le président passe en revue toute la politique étrangère des États-Unis, document au sujet duquel le gouvernement canadien n'a d'ailleurs fait connaître aucune réaction publiquement.

Le ministère s'est également occupé à préparer la visite que doit faire le premier ministre Trudeau en Asie au début de mai. Le chef du gouvernement doit se rendre à Hawaï, en Nouvelle-Zélande et en Australie, en Malaisie et à Singapour ainsi qu'à Hong Kong et au Japon. M. Trudeau rendra ainsi des politesses à plusieurs dirigeants de ces pays qui se sont rendus au Canada ces dernières années. Il participera à la fin de mai aux cérémonies qui marqueront la journée du Canada à l'Exposition d'Osaka et on se plaît à souligner, dans les milieux gouvernementaux, l'importance de ce voyage en matière de relations commerciales et d'aide extérieure d'un pays comme le Canada qui vient tout juste de se rendre compte que la région du Pacifique importe tout autant aux populations de l'Ouest du pays que la région de l'Atlantique aux habitants de l'Est.

Dans un effort pour s'ajuster aux préoccupations nouvelles de la diplomatie internationale, le gouvernement annonçait en février dernier la création au ministère des Affaires extérieures d'une nouvelle direction dite « des relations scientifiques et des problèmes de l'environnement ».

« La création de la nouvelle direction, écrivait, le 6 février, le ministre M. Sharp, traduit l'importance croissante du rôle de la science et de la technique dans la conduite des affaires internationales et reconnaît le fait que la plupart des questions qui concernent le milieu humain dépassent le cadre des frontières nationales¹⁰. »

De ce fait, il semble que la nouvelle direction soit appelée à avoir des contacts étroits avec des organismes semblables de l'OCDE, de l'OTAN, de l'ONU ainsi qu'avec la Commission mixte internationale canado-américaine qui s'intéresse aux problèmes de pollution des eaux nord-américaines.

Tandis qu'à la fin du trimestre le Comité de la chambre sur les Affaires extérieures continuait ses travaux sur l'ensemble de nos relations avec les États-Unis, et que des sous-comités poursuivaient l'étude de questions comme le maintien de la paix et le rôle des forces maritimes canadiennes, le gouvernement était saisi du rapport provisoire du comité que dirige M.S.D.Pierce sur l'intégration des différents services d'agents du Canada à l'extérieur. Il n'est pas impossible que ce rapport débouche sur l'établissement d'un service unique de formation des agents du Canada à l'étranger, qu'ils soient affectés aux ministères de l'Agriculture, des Finances, de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou des Affaires extérieures.

Enfin, le Canada a donné suite, au cours de ce trimestre, à sa promesse de créer un centre de recherches pour le développement international. En présentant le projet de loi qui a été accepté depuis par les Communes, le ministre des Affaires extérieures en a dit entre autres choses ceci : « il aura pour fonction de définir, d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches ayant trait aux problèmes touchant le développement des régions économiquement défavorisées du monde. Il s'efforcera d'appliquer les résultats de ces recherches de la manière la plus efficace, en fonction des besoins des peuples de ces régions. Il accordera une haute priorité aux programmes qui, en aidant les pays en voie de développement à créer leurs propres compétences scientifiques et techniques, leur permettront de ne plus être seulement des pays assistés, mais aussi des participants de plein droit à la solution des problèmes qui leur sont propres¹¹. »

M. Sharp annonçait en même temps que le gouvernement mettrait à la disposition du

Centre, pour les cinq premières années, un crédit minimum de l'ordre de 30 millions.

Plus tard au cours du trimestre, le gouvernement annonçait la nomination du Dr David Hopper à la présidence de l'organisme. Le Dr Hopper est un spécialiste des sciences agricoles qui a travaillé dans les villages de l'Inde depuis 1962, soit au service de la Ford Foundation ou de la Rockefeller Foundation.

Les préoccupations du Canada en matière d'aide extérieure ont également été illustrées dans les derniers mois par l'attribution, au budget, de 40 millions additionnels consacrés aux programmes d'aide du Canada, et par l'intérêt démontré par notre pays au cours de la conférence qui a réuni à New York, en février, les plus grands spécialistes de l'aide et du développement à travers le monde. À la suite de cette réunion, le gouvernement en invitait les participants à se rencontrer à Montebello sur la rivière Outaouais où M. Mitchell Sharp, le président de l'Agence canadienne de développement international M. Maurice Strong et le secrétaire parlementaire du ministre M. Jean-Pierre Goyer ont exposé à leurs hôtes les grandes lignes de la politique canadienne en matière de développement.

Le Moyen-Orient, le Cambodge, la Chine

Malgré la détérioration de la situation politique au Moyen-Orient dans les premiers mois de l'année, le Canada n'a pris à cet égard aucune initiative nouvelle depuis le voyage de M. Sharp dans cette région du monde à l'automne. Mais le sujet sera évidemment discuté au cours de la visite au Canada en mai du chef de la diplomatie israélienne M. Abba Eban.

De la même façon, aucune initiative nouvelle n'a été prise au sujet du changement de situation au Cambodge. Et à ceux qui incitent le Canada à participer à nouveau aux travaux de la Commission internationale de contrôle, les hommes politiques canadiens répondent que notre pays n'a pas l'intention de participer à ces travaux sans avoir reçu au préalable des garanties fermes quant à la nature du travail qu'il pourrait accomplir, et quant aux conditions dans lesquelles le Canada serait appelé à travailler. Dans l'éventualité d'une reprise de ces travaux, il semble que le Canada aurait des exigences très définies au sujet de la liberté d'accès de la Commission à certaines régions, ainsi qu'au sujet de la publication des rapports.

Les négociateurs du Canada avec la Chine, en vue de l'échange de personnel diplomatique et de la reconnaissance de Pékin, continuent de progresser à pas de tortue. De temps à autre des journalistes annoncent qu'elles vont bientôt se terminer, mais à la fin de mars, il n'en était rien, bien que de part et d'autre on ait affiché un certain optimisme.

Renseignements pris, il semble que cet optimisme n'était que le fruit d'un développement assez mineur; les Chinois auraient fini par se convaincre que le Canada n'a l'intention ni de reconnaître leurs prétentions au sujet de Formose ni l'intention de contester, à cet égard, la position chinoise. Le progrès viendrait seulement de ce que les Chinois ne doutent plus de la position canadienne à ce sujet. Pour le reste, le ministre des Affaires extérieures du Canada a répété encore récemment que les représentants de Formose au Canada devront quitter le pays lorsque les négociations avec Pékin auront été conclues. Il a également indiqué que dès que les deux pays auront échangé des ambassadeurs, le Canada appuierait l'entrée de la Chine de Pékin aux Nations-Unies¹².

La réduction des armements

Durant les trois premiers mois de l'année, le Canada a ouvert son ambassade auprès du Vatican, un geste qui a, à nouveau, suscité des questions aux Communes, cette fois en rapport avec les dépenses ainsi encourues et la politique d'austérité du gouvernement.

Le Canada a continué à s'intéresser aux problèmes du désarmement. À l'occasion de la ratification par l'U.R.S.S., les États-Unis et un certain nombre d'autres pays du traité de non-prolifération des armes nucléaires, M. Sharp a fait à la Chambre des communes une déclaration dans laquelle il soulignait l'importance que le Canada attache à la cause de la réduction des armements. Le Canada a poursuivi ses travaux relativement au contrôle des armements sur les fonds marins. Entre celle des États-Unis et celle de l'Union soviétique, le Canada a adopté une position mitoyenne qui se caractérise par l'insistance qu'elle met à l'élaboration de moyens de vérification et d'inspection des fonds marins. Un nouveau projet de traité doit être présenté bientôt, et dans les milieux proches du gouvernement canadien, on s'attend à ce que ce projet intègre la plus grande partie des propositions canadiennes.

Enfin, toujours dans le domaine du désarmement, le Canada, par la voix de son représentant M. George Ignatieff, faisait connaître sa position sur la guerre chimique et biologique à la conférence du comité sur le désarmement qui a eu lieu à la fin de mars à Genève.

« Le Canada n'a jamais eu, déclarait-il au nom du Gouvernement, et ne possède pas maintenant d'armes biologiques et n'a pas l'intention de mettre au point, ni de produire, ni d'acquérir, ni de stocker, ni d'utiliser des armes de ce genre dans l'avenir.

« Le Canada ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention de mettre au point, ni de produire, ni d'acquérir, ni de stocker, ni d'utiliser des armes de ce genre dans l'avenir à moins que de telles armes soient employées contre les forces militaires ou la population civile du Canada ou de ses alliés. Cette dernière considération est conforme aux réserves formulées au moment de la ratification par le Canada du Protocole de Genève de 1925. Le Canada envisagerait d'annuler officiellement ces réserves moyennant la conclusion d'accords efficaces et contrôlables en vue de détruire tous les stocks d'armes de ce genre et d'empêcher la mise au point, la production et l'acquisition des armes chimiques¹³. »

Le Canada a également participé au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale aux travaux visant à établir une convention sur les actes de piraterie aérienne. Le comité juridique de l'Organisation se serait déjà mis d'accord sur une proposition qui fera l'objet d'une conférence diplomatique à la fin de l'année.

Dans un autre ordre d'idées, et tandis que se poursuivaient les travaux du comité spécial du Sénat qui étudie les rapports du Canada avec les Caraïbes, des tensions se manifestaient entre le Canada et la Jamaïque au moment du procès, à Montréal, des étudiants jamaïcains accusés d'avoir participé aux émeutes de l'université Sir George Williams en février 1969.

M. Sharp rappela à cette occasion qu'il avait déjà donné aux étudiants des Caraïbes « l'assurance que les événements survenus à Sir George ne modifieraient en rien la politique du Gouvernement canadien en ce qui concerne l'admission d'étudiants des Caraïbes ou la marche des programmes canadiens d'aide à l'éducation. J'ai aussi rencontré à deux reprises, poursuivait-il, des représentants diplomatiques des pays antillais du Commonwealth aux-

quels j'ai affirmé que nos règlements et nos politiques touchant l'immigration ne seraient pas modifiés à la suite de ces événements. J'ai également insisté pour leur dire qu'il ne fallait pas que l'incident survenu à l'université Sir George Williams nuise aux relations qui existent entre le Canada et leurs pays¹⁴ ». Il concluait en rejetant, au nom du gouvernement canadien, toute forme de discrimination raciale.

La chronique des visiteurs

Il y a eu dans les trois premiers mois de l'année, une réduction considérable du nombre de visites de personnalités étrangères de premier plan. Les trois plus importantes furent celles du premier ministre de Grande-Bretagne M. Harold Wilson, de M. Théo Lefèvre, ministre de la politique et de la programmation scientifiques de Belgique et du secrétaire de l'OCDE M. Van Lennep.

La visite de M. Wilson fut très brève et marquée par des entretiens privés avec le premier ministre et des discussions en présence de hauts fonctionnaires. Les entretiens portèrent principalement sur la situation au Nigeria et sur l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. À cet égard le Canada cherchait à obtenir du Premier Ministre britannique la promesse formelle que l'entrée de la Grande-Bretagne serait précédée de discussions et de consultations avec le Canada, dont la politique commerciale peut être perturbée par cette initiative. Tout indique que les discussions se terminèrent sans accord formel à ce sujet.

De son côté, le ministre belge M. Lefèvre s'intéressait surtout au domaine scientifique et technique et à la collaboration qui pourrait se développer entre le Canada et la Belgique aussi bien qu'avec les autres pays de l'Europe de l'Ouest à ce sujet.

Enfin, le secrétaire de l'OCDE M. Van Lennep a discuté au Canada des préoccupations actuelles de l'organisme en matière d'aide et de libéralisation du commerce avec les pays en voie de développement. Il a rencontré à Ottawa le ministre des Affaires extérieures M. Sharp, le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Jean-Luc Pépin et le ministre des Corporations et de la Consommation M. Ron Basford. Il a discuté avec eux des moyens d'accroître le volume aussi bien que la qualité du produit national brut, et des préoccupations croissantes des gouvernements des pays industriels au sujet de la qualité de l'environnement.

NOTES

Introduction

- ¹ *Journal des débats*, 2 mars, pp. 4252-4253.

La guerre civile au Nigeria

- ² Communiqué numéro 4, ministère des Affaires extérieures, 9 janvier 1970.
- ³ Communiqué du bureau du Premier Ministre, 15 janvier 1970.
- ⁴ Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, procès-verbaux et témoignages, numéro 19, jeudi le 19 mars 1970.
- ⁵ Communiqué du ministère des Affaires extérieures; Nigéria, Equipe internationale d'observateurs, le 14 février 1970.

La France, l'Afrique et la Francophonie

- ⁶ Bureau du président des Communes; allocution prononcée au déjeuner en l'honneur de MM. Peretti et Neuwirth, le 23 mars 1970.
- ⁷ Communiqué numéro 13, ministère des Affaires extérieures, le 3 mars 1970.

Le ministère

- ⁸ Gilles Lalonde; *Le ministère des Affaires extérieures et la dualité culturelle*, publié

par la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969.

- ⁹ Document du ministère des Affaires extérieures; Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, présentation des crédits 1970-71 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le 24 mars 1970.
- ¹⁰ Communiqué du ministère des Affaires extérieures; Direction des relations scientifiques et des problèmes de l'environnement, communiqué numéro 9, le 6 février 1970.
- ¹¹ *Journal des débats*, 12 janvier 1970, p. 2251.

Le Moyen-Orient, le Cambodge, la Chine

- ¹² Entrevue donnée par M. Mitchell Sharp, CBC, le 14 mars, p. 7.

La réduction des armements

- ¹³ Document du ministère des Affaires extérieures; texte d'une déclaration sur la guerre chimique et biologique, faite le 24 mars 1970.
- ¹⁴ Document du ministère des Affaires extérieures; déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le lundi 26 janvier 1970.